



CTPR du 18 juin 2010

Déclaration Préliminaire

Par son projet dit « expérimental » de faire travailler des vigiles dans un foyer de la Seine Saint Denis, et qui aurait donc vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire national, la direction de la PJJ renforce la confusion et le climat d'insécurité, qui règnent déjà dans notre institution.

Elle entérine par ailleurs une nouvelle remise en question de notre mission éducative et des droits fondamentaux de toute personne accueillie dans un établissement social.

Nous partageons la stupeur de nos collègues concernant ce projet auquel nous entendons nous opposer avec fermeté à l'instar des organisations syndicales qui ont refusé de siéger au CTPC du 16 juin 2010 ; la direction de la PJJ ayant refusé elle-même de renoncer à ce projet.

Nous réaffirmons encore et toujours la nécessité d'une éthique professionnelle à la PJJ.

En conséquence, nous vous informons de notre refus de siéger au CTPIR Grand-Est du 18 juin 2010 et exigeons qu'un authentique dialogue social soit établi par la direction de la PJJ.